



Renouvellement titre de séjour étudiant

Par **Minelle**, le **08/04/2016** à **22:15**

Bonjour,

Je suis une étudiante étrangère, arrivée en France en 2014 pour un master 1 en management international à Montpellier, je n'avais pas validé mon semestre 1 (4 matières à repasser), mais mon semestre 2 a été validé. j'ai redoublé le master mais à la rentrée l'intitulé du master de l'an dernier ayant changé, je me retrouve entrain de redoubler un master administration et échanges internationaux avec 4 nouvelles matières ajoutées à ce cursus. Je me retrouve entrain de tout recommencer pour le semestre 1 et je n'ai pas le moral car on me diagnostique un syndrome ovarien. Je n'ai toujours pas validé mon semestre 1 donc je vais refaire une 3e fois ce master 1, cette fois avec 4 matières à repasser, car les responsables de la formation m'ont déconseillé de faire une réorientation.

Je suis inquiète par rapport au renouvellement de mon titre de séjour que dois-je faire ? sachant qu'il y a risque de refus.

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2016** à **12:39**

Bonjour

la délivrance d'un titre de séjour en cas de redoublement est un pouvoir discrétionnaire du préfet. Par conséquent il vous appartient de fournir suffisamment d'élément au préfet pour

qu'il vous délivre un titre de séjour

Dans votre cas il est possible de joindre à votre demande de renouvellement un courrier expliquant votre situation. Vous pouvez aussi joindre des témoignages de ressortissant français en faveur du renouvellement de votre titre (n'oubliez pas la copie de la pièce d'identité du témoin)

Restant à votre disposition

Par **Minelle**, le **25/04/2016** à **13:31**

Bonjour merci pour votre intervention citoyenalpha mais du coup pour la 3e fois ça me stress vraiment et je suis entrain d'essayer de prendre un rendez vous pour le renouvellement du titre